

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Absents :

Lilian BREYSSE qui donne pouvoir à Frédéric CHALANCON, Myriam FIALON qui donne son pouvoir à Sylvie DIMEGLIO

Ordre du jour

1. Validation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2023
2. Etat des lieux du projet DETR
3. Etat des lieux de l'avancée du parc multisport
4. Inscription à l'école
5. Validation du Plan Communal de Sauvegarde
6. Questions diverses
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires applicables sur les logements vacants.
 - Demande de la trésorerie

1. Validation du Compte-rendu du Conseil municipal du 07 avril 2023

Compte-rendu validé à l'unanimité.

2. Etat des lieux du projet DETR

Concernant le réservoir de l'Aiguille, deux devis ont déjà été proposés. Une autre entreprise doit venir sur place et proposer un troisième devis.

Les deux sénateurs de l'Ardèche, Anne VENTALON et Mathieu DARNAUD, soutiennent le projet de la rénovation du réservoir et ont informé la commune d'Aubignas qu'ils enverraient un courrier auprès de la Préfecture service DETR pour permettre un meilleur financement des travaux.

3. Etat des lieux de l'avancée du parc multisport

L'installation du parc multisport est finalisée, les délais ont été respectés.

D'autres aménagements comme un terrain de boules et un petit parcours VTT sont prévus. Des tables et des arbres doivent être installés dès 2023. Ces aménagements seront complétés en 2024.

Les étapes de finalisation du projet sont les suivantes : le paiement des factures aux entreprises, la validation du paiement par la trésorerie et la demande de paiement des subventions. Cela sera réalisé dès que possible.

L'inauguration aura lieu le samedi 1^{er} juillet à 17h. L'organisation est à finaliser.

4. Inscription à l'école

Les CM2 partant en 6^e sont au nombre de 6. Les arrivées en maternelle sont au nombre de 4. La commune devrait scolariser 36 élèves, soit 2 de moins que l'an passé.

5. Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Des corrections ont été apportées mais des erreurs subsistent.

Un temps de travail est prévu pour faire les dernières corrections.

Validé en l'état à 9 OUI et 1 abstention.

6. Questions diverses

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires applicables sur les logements vacants.**

La délibération est reportée.

- **Demande de la trésorerie**

Après délibération, le Conseil municipal fixe à 5 ans d'amortissement les frais d'études de diagnostic et d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, précise que l'amortissement de ces travaux commencera en 2023 dans le Budget du Service de l'Eau de la commune.

Demande validée à l'unanimité.

Date du prochain conseil : vendredi 30 juin 2023.

*Fin de la séance : 22h10
La secrétaire de séance.*